

**GLOBAL TASKFORCE**  
OF LOCAL AND REGIONAL GOVERNMENTS  
FOR **POST-2015** DEVELOPMENT AGENDA  
TOWARDS **HABITAT III**

**Lignes directrices pour la participation des gouvernements locaux au processus de  
préparation d’Habitat III**

**Troisième Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain  
Durable (2016)**

**Réunion du Groupe de Travail Mondial à Rabat, 1er Octobre 2013**

Dans la résolution 66/207 du 14 Mars 2012, l'Assemblée Générale a décidé de tenir, dans le cadre du cycle bi-décennal (1976, 1996 et 2016), une troisième Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable (Habitat III). L'objectif principal de la conférence est l'élaboration d'un Nouvel Agenda Urbain qui devra guider les politiques urbaines des prochaines décennies.

Cette conférence procèdera à l'évaluation des engagements pris par les Etats membres de l'ONU à Habitat II, en 1996 à Istanbul, et s'appuiera également sur les résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies, tel que la Déclaration de Rio +20 « L'avenir que nous voulons » et le nouveau Programme de Développement pour l'après-2015. Cela se concrétisera par la définition des Objectifs de Développement Durable, et donnera ainsi l'opportunité de discuter des défis que la dimension urbaine implique dans la mise en œuvre et la réalisation des nouveaux Objectifs.

Habitat III représente une opportunité extraordinaire pour les gouvernements locaux et leurs associations de participer et d'influencer le processus international de décision en matière de questions urbaines.

Dans ce contexte, il convient de profiter des enseignements tirés des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui en 2000, ont contribué à galvaniser les efforts internationaux pour le développement, à fixer des priorités mondiales et nationales et à concentrer l'aide internationale<sup>1</sup>. L'une des principales critiques à l'égard du processus des OMD est qu'il s'est focalisé sur l'identification des priorités et a accordé peu d'attention aux moyens de mise en œuvre. Lorsque les pays ont commencé à rendre compte des progrès, la nécessité de localiser et de se concentrer explicitement sur les zones défavorisées est clairement apparue. Dans ce cadre, les stratégies

---

<sup>1</sup>Realizing the Future we want, Rapport au Secrétaire General, UN System Task Team , Juin 2012

d'accélération des OMD ne se sont souvent pas traduites en actions localisées et intégrées, dans lesquelles les gouvernements locaux ont un rôle clair à jouer<sup>2</sup>. À un certain point du processus, il est devenu clair que le concept de cohésion territoriale devait être introduit et évalué en conséquence.

Habitat III arrive à un moment à la fois historique et passionnant, où 70 pour cent de la population mondiale vivra en zone urbaine d'ici à 2050. Les villes sont le lieu où les batailles du développement seront, ou non, gagnées. Elles seront chaque jour davantage ce lieu essentiel, à mesure que de plus en plus de personnes arrivent en ville.

Les gouvernements locaux se retrouvent au cœur de défis croissants ; ils reçoivent d'un côté de plus en plus de demande de services de la part des citoyens, et ils sont d'autre part toujours plus tenus de produire des résultats au nom des gouvernements centraux. Dans la Déclaration de Rio+20, ils ont été reconnus comme des acteurs essentiels pour la réalisation des Biens publics mondiaux.

Habitat III devra fournir des solutions à ce nouveau rôle des villes et des gouvernements locaux. Ce sera également la première Conférence des Nations Unies qui inclura les gouvernements locaux et leurs associations dans le processus de décision. En tant que principaux responsables de la mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain, ils seront appelés à guider son processus de définition.

Au moment où les gouvernements locaux deviennent de plus en plus importants dans l'agenda international du développement, ils demeurent en fait « invisibles » dans le droit international élaboré par les gouvernements centraux et les organisations internationales. Aussi, avec un tiers de la population vivant en ville d'ici à 2030, le monde doit trouver un nouveau système de gouvernance multi-niveaux où les gouvernements locaux, et pas seulement les villes mondiales, soient en mesure d'influencer l'ensemble des décisions et des instruments juridiques, qui auront d'importants effets directs sur la gestion urbaine.

Habitat III est une véritable opportunité pour que cela devienne réalité. Le Groupe de Travail Mondial travaille depuis 2012 au soutien du processus international, mais les gouvernements locaux ont également la possibilité de faire passer le message au niveau national, en influençant les positions que leurs Ministères des Affaires Etrangères défendront au cours du processus de négociation à New York.

La résolution de l'Assemblée Générale est disponible sur :  
<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/67/216>

---

<sup>2</sup>Local Development and MDGs: What Role for Local Governments?, United Nations Capital Development Fund

## **Action Internationale - Le Groupe de Travail Mondial des gouvernements locaux et régionaux pour le Programme de développement pour l'après-2015 vers Habitat III**

Habitat III est une Conférence des Nations Unies, et en tant que telle, sera un processus inter-gouvernemental mené par les Missions des différents pays auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Néanmoins, et à la suite des précédents d'Habitat II et des deux conférences de Rio, l'ONU souhaite que le processus soit aussi ouvert et participatif que possible.

Dans ce cas précis, le principal défi est que l'urbanisation est un sujet multisectoriel et multi-niveaux en termes d'organismes de gouvernement. En d'autres termes, la responsabilité des questions de planification, de réglementation, de foncier, d'eau, d'assainissement, de transports, de jeunesse, de genre, de développement économique et autres, est dispersée et souvent partagée entre différents ministères, département et agences. Vu sous un autre angle, aucune question liée à l'urbanisation n'est susceptible d'être traitée par un seul organisme national ou local, et la mise en place d'un système de gouvernance multi-niveaux fonctionnel et collaboratif entre les gouvernements centraux et territoriaux s'avère donc capitale. La complexité réside dans le fait que les gouvernements locaux, qui sont en première ligne de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques urbaines et de la fourniture de services de base, sont aussi situés au sein d'un réseau complexe de relations et de juridictions.

Nous devons en outre considérer que les gouvernements locaux à travers le monde font face à des traditions et des cadres juridiques très différents : trouver des « choix politiques » communs pour le Nouvel Agenda Urbain 2016 sera donc naturellement différent entre les pays où les gouvernements locaux disposent d'une autonomie locale et du pouvoir législatif, et ceux qui n'ont pas de compétences ou des ressources financières et humaines limitées. Cependant, une base commune peut toujours être trouvée, car les défis que rencontrent les administrations locales à travers le monde ont tendance à être très similaires quand il s'agit de fournir des services aux citoyens et de lutter contre la pauvreté et les inégalités.

Afin de s'assurer que la voix des gouvernements locaux et territoriaux soit entendue pendant le processus d'Habitat III, un ensemble d'institutions ont uni leurs forces et ont constitué le Groupe de Travail Mondial des gouvernements locaux et régionaux pour Habitat III.

Le Groupe de Travail Mondial, hébergée par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est composée par des associations de gouvernements locaux, des partenaires des gouvernements locaux, des États membres, des partenaires du Programme pour l'Habitat et des agences des Nations Unies, dont ONU-Habitat qui assure le secrétariat d'Habitat III. A travers les États membres de l'ONU, le Groupe de Travail Mondial est désormais censée représenter presque tous les Gouvernements Locaux et régionaux du monde.

Le Groupe de Travail Mondial a été créé à Africités en décembre 2012 et rassemble des maires et des gouverneurs. Elle vise à faire valoir leurs vues et leurs préoccupations auprès de l'ONU et à sensibiliser le programme international du développement aux besoins des gouvernements locaux. La première réussite a été la mention faite aux gouvernements locaux en tant qu'acteurs essentiels

du développement et la nécessité de considérer la dimension locale dans le Programme de développement de l'après- 2015.

Un autre signe de la présence accrue des gouvernements locaux a été la nomination de M. Topbas, Maire d'Istanbul et Président de CGLU, en tant que membre du Panel de haut niveau des éminentes personnalités pour l'après-2015.

Le Groupe de Travail Mondial s'assure également de la complémentarité entre les processus de l'après -2015 et d'Habitat III, en soutenant les efforts des gouvernements locaux pour être reconnus et habilités dans les futurs Programmes de développement des Nations Unies.

Le Groupe de Travail Mondial poursuivra son travail en étant présent lors du processus de décision à New York et dans les Conférences préparatoires prévues jusqu'en 2016 :

- Comité préparatoire 1 – Septembre 2014, New York
- Comité préparatoire 2 – Avril 2015, Nairobi
- Conférence Habitat III– 2016

ONU-Habitat encourage également la tenue de conférences régionales, dont la première aura lieu à New York les 11 et 12 décembre 2013 pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle sera suivie d'une réunion parallèle sur les Villes Durables en préparation du débat à l'Assemblée Générale sur les Objectifs de Développement Durable, pour lequel le Groupe de Travail Mondial est l'un des principaux organisateurs.

D'autres manifestations régionales sont à l'étude pour l'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique du Nord et les pays arabes. Le Groupe de Travail Mondial est ouvert aux propositions des villes, pays ou autres partenaires du Programme pour l'Habitat pour organiser des événements régionaux en vue de 2016.

Plus d'information disponible sur <http://www.uclg.org/fr/themes/habitat-iii>

Contact - [E.Saiz@uclg.org](mailto:E.Saiz@uclg.org)// [diana.lopez@unhabitat.org](mailto:diana.lopez@unhabitat.org)

### **Action au niveau national – Les Comités Nationaux Habitat**

Considérant que la composition de ces comités est une prérogative de chaque Etat membre, ONU-Habitat a émis un ensemble de directives à l'attention de tous les Etats membres de l'ONU recommandant l'inclusion des principaux acteurs du Nouvel Agenda Urbain, avec une référence particulière faite aux gouvernements locaux et à leurs associations.

Les Comités Nationaux Habitat (CNH) sont également un instrument essentiel pour faciliter un dialogue élargi entre les gouvernements centraux et locaux, pour instaurer la confiance et assurer la participation des gouvernements locaux dans l'élaboration des lois et politiques.

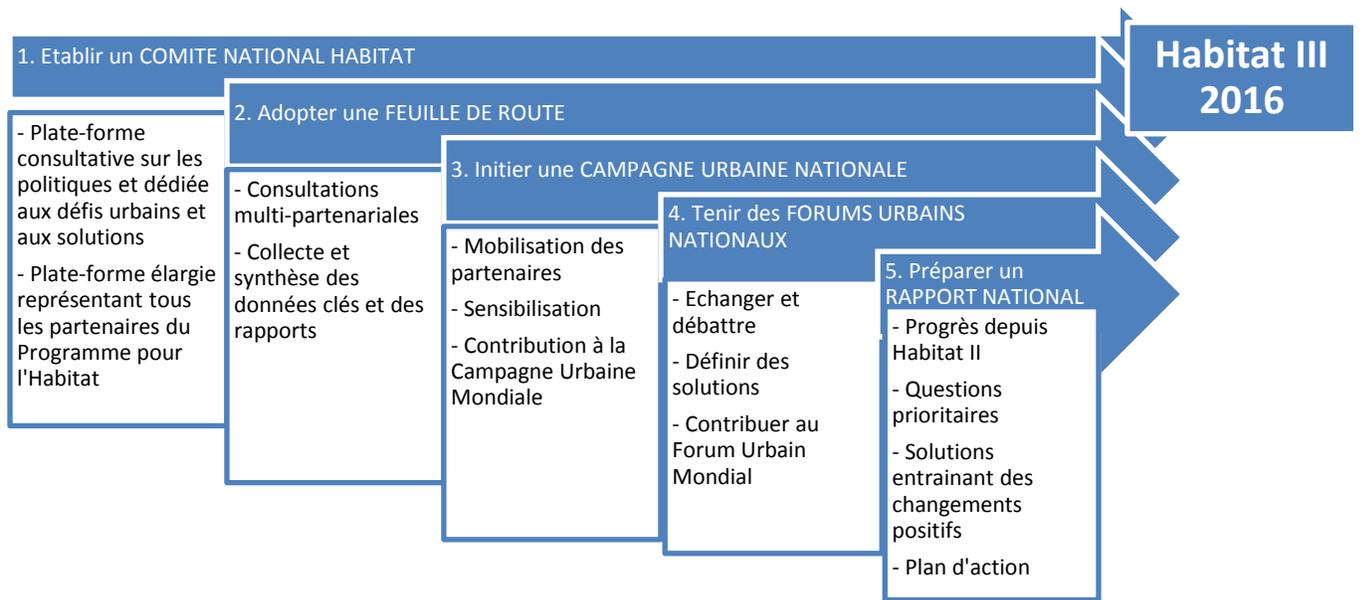
## Composition:

- Le gouvernement national, représenté par les ministères et les institutions clés traitant des questions urbaines, y compris les gouvernements locaux, la planification et le développement urbain, le logement, le foncier, les infrastructures, l'emploi, le développement économique, les finances, et le genre;
- Les gouvernements locaux, y compris leurs associations nationales et / ou la ville capitale, ainsi que les villes moyennes et petites, ces dernières ayant aussi une importance géographique, fonctionnelle et historique;
- La société civile et le secteur privé, y compris les ONG, les médias, les associations professionnelles, les groupes de femmes et de jeunes, les minorités et les groupes d'intérêts;
- Les établissements d'enseignement, y compris les universités, ainsi que les instituts de recherche et de formation;
- Les organismes de coopération, y compris les bailleurs bilatéraux et multilatéraux, les Nations Unies, les ONG internationales et autres agences de coopération.

La création de ces comités a été un facteur de succès pour Habitat II, en assurant que la position tenue par les délégations nationales représentées par le Ministère des Affaires Etrangères, soit techniquement solide et le fruit d'une large consultation sur le terrain.

## Objectifs des Comités Nationaux Habitat :

- Jouer un rôle de plate-forme consultative sur les politiques et dédiée aux défis urbains au niveau national. L'idée est de soutenir la mise en place d'un cadre politique pour des actions et des programmes concertés, qui traite des politiques urbaines nationales ;
- Les Comités Nationaux Habitat peuvent formuler, adopter et mettre en œuvre une feuille de route qui prenne en compte les consultations nationales et locales. Cela permet de débattre et de définir les questions prioritaires, d'identifier des solutions aux défis urbains et de préparer le rapport national pour Habitat III ;
- Afin de soutenir le processus préparatoire, les Comités Nationaux Habitat peuvent lancer une Campagne Urbaine Nationale afin de mobiliser tous les partenaires sur les principales questions urbaines. La Campagne Urbaine Nationale devra permettre de catalyser l'engagement de tous les partenaires disposant du potentiel de traiter des questions urbaines urgentes et de proposer des solutions innovantes. La Campagne devra mettre l'accent sur les changements positifs dans le secteur urbain, identifier les initiatives réussies et les « city changer », et ceci avec le soutien des médias. Les messages et les solutions diffusées par les Campagnes Urbaines Nationales participent de la Campagne Urbaine Mondiale coordonnée par ONU-Habitat.
- Les Comités Nationaux Habitat peuvent également tenir des Forum urbains nationaux, des événements nationaux à grande échelle qui permettent d'échanger, de consulter, de débattre et d'engager tous les partenaires afin de construire ou de consolider leur Agenda national Urbain pour Habitat III.



En outre, les CNH peuvent contribuer aux préparatifs nationaux des sessions du Conseil d'Administration d'ONU-Habitat et du Forum Urbain Mondial, et être impliqués dans les activités d'ONU-Habitat au niveau des pays et des villes respectifs. Les CNH doivent également être impliqués dans l'évaluation des progrès du Programme pour l'Habitat de 1996. Le Groupe de Travail Mondial sera heureux de fournir des orientations sur le format des rapports, sur demande et via la page web dédiée.

Le Programme pour l'Habitat de 1996 peut être consulté sur :

<http://www.unhabitat.org/content.asp?ID=1176&catid=10&typeid=24&subMenuId=0>

Dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais, français, espagnol, arabe, russe et chinois).

Certains pays ont choisi d'organiser des Forums Urbains Nationaux, des événements spécifiques pour attirer l'attention sur les questions urbaines. Ils se sont tenus dans des contextes différents, soit en tant que résultat du travail du Comité National Habitat, soit en tant qu'événement indépendant.

### **Contenu du futur Agenda Urbain – Le temps des choix politiques**

#### **Quelles sont les priorités des gouvernements locaux et territoriaux? Une liste préliminaire**

1. Créer de nouveaux outils de gouvernance multi-niveaux et multi-partenariat ;
2. Développer des mécanismes juridiques et financiers pour appuyer les gouvernements locaux et territoriaux, et leur permettre d'exploiter leur potentiel de manière appropriée ;

3. Promouvoir l'égalité d'accès à des services de base durables et de qualité ;
4. Mettre à l'ordre du jour universel l'élimination des inégalités et de la pauvreté ;
5. Promouvoir la cohésion territoriale entre les territoires ;
6. La planification urbaine comme outil ;
7. Promouvoir la culture, la diversité et la créativité comme élément de base pour construire des villes durables.

## **ANNEXE I - GLOSSAIRE**

### **HABITAT II**

---

La deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains a eu lieu à Istanbul, en Turquie, du 3 au 14 juin 1996 et a adopté la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains et le Programme pour l'Habitat. Les deux documents ont été approuvés par l'Assemblée Générale dans la résolution A/CONF.165/14, le 7 août 1996.

### **HABITAT III**

---

La troisième Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable se tiendra en 2016 – le lieu et les dates restent à déterminer. La Conférence est convoquée par l'Assemblée Générale de l'ONU à travers la résolution 66/207 du 14 mars 2012, dans le cadre du cycle bi-décennal (Vancouver 1976, Istanbul 1996 et 2016). Habitat III est attendue comme la Conférence sur les villes, dans laquelle les gouvernements locaux seront partie prenante des décisions et obtiendront la reconnaissance qu'ils méritent en tant qu'acteurs de développement.

### **DECENTRALISATION**

---

Processus de réorganisation de l'État qui implique un transfert progressif des responsabilités, à l'origine concentrées au sein du gouvernement central, vers d'autres sphères de gouvernement (États fédéraux, gouvernements régionaux ou provinciaux, municipalités), et accompagné des ressources nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs responsabilités. Le principe qui sous-tend le processus est que la prise de décision et la mise en œuvre sont plus efficaces lorsqu'elles sont prises au plus proche du citoyen (principe de subsidiarité).

### **AUTONOMIE LOCALE**

---

Compétence donnée aux gouvernements locaux à se gouverner dans le cadre de responsabilités dévolues. Cette compétence peut être politique (élection de leurs propres organismes de gouvernement, élaboration des politiques et prise de décisions indépendamment des autres sphères de gouvernement), financière (accès aux ressources et capacité à en disposer librement) ou administrative (capacité à s'organiser en interne).

### **PRINCIPE DE SUBSIDIARITE**

---

Principe selon lequel les décisions doivent être prises au niveau de la sphère de gouvernement la plus proche des citoyens, dans le cadre des responsabilités dévolues et où l'efficacité de ces décisions est garantie.

### **GOVERNANCE LOCALE**

---

Capacité du gouvernement local à répondre aux différents défis et besoins, à travers l'élaboration de politiques et en accord avec les réseaux d'acteurs et d'institutions. Cela implique que le

gouvernement local se lie avec des acteurs stratégiques, pour une approche collective de la prise de décision et de la résolution des conflits, conformément à un système donné de procédures et de règles.

### **GOUVERNEMENTS LOCAUX versus AUTORITES LOCALES**

---

Le langage traditionnel des Nations Unies utilise le terme «autorités locales» pour désigner les gouvernements locaux.

Le Groupe de Travail Mondial estime que ce terme doit être revu pour reconnaître les gouvernements locaux comme partie intégrante de l'Etat, comme une forme légitime de gouvernement avec des pouvoirs juridiques permettant de fournir des services, de créer des politiques et d'être redevables auprès des citoyens qu'ils servent.

Par ailleurs, le terme «autorité locale» peut également renvoyer à des entreprises de service public qui ont un mandat public, mais qui sont gérées par le privé. Un service de transport métropolitain, par exemple, est aussi une autorité locale.

En ce sens, Habitat III devrait reconnaître et utiliser la terminologie «gouvernements locaux» tout au long du processus qui mènera à la Déclaration finale et au futur Agenda Urbain.

### **GOUVERNEMENTS LOCAUX versus GOUVERNEMENTS REGIONAUX ... COLLECTIVITES TERRITORIALES ?**

---

Chaque pays a des structures et des traditions administratives différentes en matière d'administration publique. Régions, provinces, comtés ... n'ont pas la même signification ou les mêmes pouvoirs à travers le monde. Certains pays ont une structure fédérale, d'autres considèrent les anciennes traditions culturelles comme que les structures existantes, d'autres Etats sont considérés comme des «fédérations de communes » et ont un gouvernement local à la base de l'Etat.

Une option serait d'utiliser le terme «collectivités territoriales» pour éviter les conflits ou l'exclusion de différentes sphères de gouvernement. Le terme, essentiellement utilisés dans l'UE par les pays de tradition latine, a progressivement pris sens dans le monde anglo-saxon, où il est aujourd'hui généralement compris.

En tout état de cause, le terme parfois utilisé de « gouvernement infranational» devrait être absolument évité dans le cadre de l'ONU, car il a des connotations culturelles ou ethniques dont les frontières physiques ne sont pas toujours en ligne avec l'adhésion à l'Organisation des Nations Unies.

## ANNEXE II

### **DIRECTIVES ET FORMAT D'ONU-HABITAT POUR LA PREPARATION DES RAPPORTS NATIONAUX: SIX THEMES, VINGT-HUIT ENJEUX ET ONZE INDICATEURS**

#### **A. INTRODUCTION**

Les lignes directrices contenues dans le présent document ont été préparées en réponse à la résolution 24/14 HSP/GC/24/L.15 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat intitulée « Contribution et appui aux activités préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable (Habitat III) », adoptée lors de la vingt-quatrième session, dans laquelle le Conseil invite les États membres à préparer,

... avant la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence Habitat III prévue à New York durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, des rapports nationaux présentant la mise en œuvre du programme d'Habitat II et d'autres objectifs et cibles pertinents convenus au niveau international, ainsi que les nouveaux défis, les tendances émergentes et une vision porteuse d'avenir pour le développement durable des établissements humains et des villes, pour servir de base à l'élaboration d'un nouveau programme pour les villes, conformément au paragraphe 6 de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale (paragraphe 4).

A travers la même résolution, le Conseil d'administration a également demandé à ONU-Habitat de proposer des directives et un format pour la préparation des rapports nationaux, qui devraient,

... Examiner, de manière équilibrée, la mise en œuvre du Programme d'Habitat II et des nouveaux défis, les tendances émergentes et une vision porteuse d'avenir pour le développement durable des établissements humains et des villes, ainsi que des questions intersectorielles (paragraphe 2).

Dans le Programme pour l'Habitat adopté en 1996, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à réaliser les objectifs de «logement convenable pour tous » et de «développement d'établissements humains durables », et à mettre en œuvre un plan d'action basé sur ces objectifs.

En ce qui concerne l'objectif de « logement convenable pour tous », les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à fournir à tous, à un prix abordable, un logement convenable et accessible, offrant des conditions d'hygiène et de sécurité acceptables et doté des services, équipements et autres aménagements essentiels, et à permettre à tous de jouir, sans discrimination, du droit au logement et de la sécurité d'occupation sur le plan juridique - de manière conforme aux normes relatives aux droits de l'homme (cf. paragraphe 39, Programme pour l'habitat ). Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020. Ils se sont également engagés à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population qui

n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base.

En ce qui concerne l'objectif « d'établissements humains durables dans un monde de plus en plus urbanisé », les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à favoriser l'avènement de sociétés qui feront une utilisation rationnelle des ressources en tenant compte de la capacité limite des écosystèmes et du principe de précaution et où tous, en particulier ceux qui appartiennent à des groupes vulnérables et défavorisés, bénéficieront des mêmes chances de mener, en toute sécurité, une vie saine et productive qui soit en harmonie avec la nature et le patrimoine culturel et spirituel, et assure le développement économique et social et la protection de l'environnement, contribuant ainsi à atteindre les objectifs nationaux d'un développement durable (paragraphe 42, Programme pour l'habitat).

## **B. EVALUER LES PROGRES ET REGARDER VERS LE FUTUR : FORMAT ET CONTENU**

### **I. Questions de démographie urbaine**

Décrivez ce que le gouvernement central, les autorités locales (y compris la capitale ou les grandes villes) et d'autres autorités infranationales ont atteint, en partenariat avec les principaux acteurs et grâce au Programme pour l'habitat, dans les domaines cités ci-dessous. Décrivez également les difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans ces domaines, ainsi que les défis et les questions qui pourraient être abordées dans le Nouvel Agenda Urbain.

1. Gestion de l'urbanisation rapide
2. Gestion des relations rural-urbain
3. Réponse aux besoins de la jeunesse urbaine
4. Réponse aux besoins des personnes âgées
5. Intégration du genre dans le développement urbain

### **II. Foncier et planification**

Décrivez ce que le gouvernement central, les autorités locales (y compris la capitale ou les grandes villes) et d'autres autorités infranationales ont atteint, en partenariat avec les principaux acteurs et grâce au Programme pour l'habitat, dans les domaines cités ci-dessous. Décrivez également les difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans ces domaines, ainsi que les défis et les questions qui pourraient être abordées dans le Nouvel Agenda Urbain.

6. Assurer une conception et une planification urbaine durable
7. Amélioration de la gestion du foncier urbain, en abordant aussi l'étalement urbain
8. Amélioration de la production alimentaire urbaine
9. Réduction de la congestion de la circulation
10. Amélioration des capacités techniques pour planifier et gérer les villes

### **III. Environnement et Urbanisation**

Décrivez ce que le gouvernement central, les autorités locales (y compris la capitale ou les grandes villes) et d'autres autorités infranationales ont atteint, en partenariat avec les principaux acteurs et grâce au Programme pour l'habitat, dans les domaines cités ci-dessous. Décrivez également les difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans ces domaines, ainsi que les défis et les questions qui pourraient être abordées dans le Nouvel Agenda Urbain.

11. Lutte contre le changement climatique
12. Réduction des risques de catastrophes

#### **IV. Gouvernance Urbaine et Législation**

Décrivez ce que le gouvernement central, les autorités locales (y compris la capitale ou les grandes villes) et d'autres autorités infranationales ont atteint, en partenariat avec les principaux acteurs et grâce au Programme pour l'habitat, dans les domaines cités ci-dessous. Décrivez également les difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans ces domaines, ainsi que les défis et les questions qui pourraient être abordées dans le Nouvel Agenda Urbain.

13. Amélioration de la législation urbaine
14. Décentralisation et renforcement des autorités locales
15. Amélioration de la participation et des droits de l'homme dans le développement urbain
16. Renforcement de la sécurité urbaine
17. Amélioration de l'inclusion sociale et de l'équité

#### **V. Economie Urbaine**

Décrivez ce que le gouvernement central, les autorités locales (y compris la capitale ou les grandes villes) et d'autres autorités infranationales ont atteint, en partenariat avec les principaux acteurs et grâce au Programme pour l'habitat, dans les domaines cités ci-dessous. Décrivez également les difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans ces domaines, ainsi que les défis et les questions qui pourraient être abordées dans le Nouvel Agenda Urbain.

18. Amélioration des finances municipales / locales
19. Renforcement et amélioration de l'accès au financement du logement
20. Soutien au développement économique local
21. Création d'emplois décents et des moyens de subsistance
22. Intégration de l'économie urbaine dans la politique de développement national

#### **VI. Logement et Services de base**

Décrivez ce que le gouvernement central, les autorités locales (y compris la capitale ou les grandes villes) et d'autres autorités infranationales ont atteint, en partenariat avec les principaux acteurs et grâce au Programme pour l'habitat, dans les domaines cités ci-dessous. Décrivez également les difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans ces domaines, ainsi que les défis et les questions qui pourraient être abordées dans le Nouvel Agenda Urbain.

23. Amélioration et prévention des bidonvilles
24. Amélioration de l'accès à un logement convenable
25. Assurer un accès durable à l'eau potable
26. Assurer un accès durable à l'assainissement de base et au drainage
27. Amélioration de l'accès à l'énergie domestique propre
28. Amélioration de l'accès à des moyens de transport durables

#### **VII. Indicateurs**

Fournissez des données de votre pays, pour les indicateurs urbains suivants. Les données devraient être pour les années 1996, 2006 et 2013, et si possible ventilées par sexe.

- (a) Pourcentage de personnes vivant dans des bidonvilles ;
- (b) Pourcentage de la population urbaine ayant accès à un logement convenable ;
- (c) Pourcentage de la population résidant dans les zones urbaines ayant accès à l'eau potable ;

- (d) Pourcentage de la population résidant dans les zones urbaines ayant accès à un assainissement adéquat ;
- (e) Pourcentage de la population résidant dans les zones urbaines ayant accès à une collecte régulière des déchets ;
- (f) Pourcentage de la population résidant dans les zones urbaines ayant accès à l'énergie domestique
- (g) Pourcentage de la population résidant dans les zones urbaines ayant accès aux transports en commun publics
- (h) Niveau de décentralisation effective pour le développement urbain durable mesuré par : (i) la participation des gouvernements locaux et régionaux dans le processus législatif et de formulation de politiques urbaines; (ii) le pourcentage des recettes et dépenses du budget national affecté aux gouvernements locaux et régionaux ;
- (i) Nombre d'autorités urbaines, régionales et nationales qui ont mis en œuvre des politiques urbaines en faveur du développement économique local et de la création d'emplois décents et des moyens de subsistance ;
- (j) Nombre d'autorités urbaines et régionales qui ont conçu et planifié des villes durables et résilientes, qui soient inclusives et répondent de manière adéquate à la croissance de la population urbaine ;
- (k) Part du produit intérieur brut (PIB) généré dans les zones urbaines.

---

**Note:** afin de soutenir les pays dans la préparation de leurs rapports nationaux avec des données adéquates, il est proposé de réanimer une version légèrement modifiée du **Programme des Indicateurs urbains** d'ONU-Habitat. Le Programme des Indicateurs urbains fournira également les données nécessaires à la préparation du rapport mondial Habitat III, qui sera dirigé par ONU-Habitat.

---